

Riva Luting Plus (liquid)

SDI Limited

Version Num: 5.1.1.1

Fiche de données de sécurité (Conforme au Règlement (CE) n ° 2015/830)

Date de revision: 18/03/2016 Date d'impression: 30/03/2016 date initiale: Pas Disponible L.REACH.FRA.FR

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1.Identificateur de produit

| Nom du produit | Riva Luting Plus (liquid) | | | |
|--------------------------------|---------------------------|--|--|--|
| Synonymes | Disponible | | | |
| Autres moyens d'identification | Pas Disponible | | | |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | | | | |
|--|---|--|--|--|
| Utilisations identifiées pertinentes : | Utilisation telle que définie par le fournisseur. | | | |
| Utilisations déconseillées | Sans Objet | | | |

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

USA.Canada@sdi.com.au

| Nom commercial de l'entreprise | SDI Limited | SDI Brazil Industria E Comercio Ltda | SDI Germany GmbH | | |
|-----------------------------------|--|---|---|--|--|
| Adresse | 3-15 Brunsdon Street VIC Bayswater 3153 Australia | Rua Dr. Virgilio de Carvalho Pinto, 612 São Paulo CEP 05415-020 Brazil | Hansestrasse 85 Cologne D-51149 Germany | | |
| Téléphone | +61 3 8727 7111 (Business Hours) | +55 11 3092 7100 | +49 0 2203 9255 0 | | |
| Fax | +61 3 8727 7222 | +55 11 3092 7101 | +49 0 2203 9255 200 | | |
| Site Internet | www.sdi.com.au | www.sdi.com.au | www.sdi.com.au | | |
| Courriel | info@sdi.com.au | brasil@sdi.com.au | germany@sdi.com.au | | |
| Nom commercial de l'entreprise | SDI (North America) Inc. | | | | |
| Adresse | 1279 Hamilton Parkway IL Itasca 60143 United States | | | | |
| Téléphone | +1 630 361 9200 (Business hours) | | | | |
| Fax | Pas Disponible | | | | |
| Site Internet | Pas Disponible | | | | |

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Courriel

| Association / Organisation | SDI Limited | Pas Disponible | Pas Disponible | | |
|--|-----------------------|----------------|----------------|--|--|
| Numéro de téléphone d'appel d'urgence | +61 3 8727 7111 | Pas Disponible | Pas Disponible | | |
| Autres numéros de téléphone d'urgence | ray.cahill@sdi.com.au | Pas Disponible | Pas Disponible | | |
| Association / Organisation | Pas Disponible | | | | |
| Numéro de téléphone d'appel d'urgence | +61 3 8727 7111 | | | | |
| Autres numéros de téléphone d'urgence | Pas Disponible | | | | |

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Considéré comme un mélange dangereux conformément à la directive 1999/45/CE, Reg. (CE) n ° 1272/2008 (le cas échéant) et de leurs amendements. Non classé comme marchandise dangereuse pour le transport.

Classification DSD E

En cas d'amalgame, la classification a été préparée par le DPD suivant (Directive 1999/45/EC) ou CLP (Règlement CE) No. 1272/2008 règlements

Version Num: **5.1.1.1** Page **2** of **13**

Riva Luting Plus (liquid)

Date de revision: **18/03/2016**Date d'impression: **30/03/2016**

| Classification DPD ^[1] | R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. | | |
|--|---|--|--|
| Légende: | 1. Classé par fournisseur; 2. Classification tirée CE directive 67/548/CEE - Annexe I ; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI | | |
| Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP] ^[1] | Irritation/corrosion cutanée catégorie 2, Irritation occulaire catégorie 2, SENSIBILISATION CUTANÉE Catégorie 1, Specific target organ toxicity - single exposure Category 3 (respiratory tract irritation) | | |
| Légende: | 1. Classé par fournisseur; 2. Classification tirée CE directive 67/548/CEE - Annexe I ; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI | | |

2.2. Éléments d'étiquetage

Eléments pour étiquette CLP



| MENTION | |
|-----------------|--|
| D'AVERTISSEMENT | |

ATTENTION

Déclaration(s) sur les risques

| H315 | rovoque une irritation cutanée. | | | |
|------|---------------------------------------|--|--|--|
| H319 | voque une sévère irritation des yeux. | | | |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. | | | |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. | | | |

Déclaration(s) supplémentaires

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Prévention

| P271 | Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. | | | |
|---|--|--|--|--|
| P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. | | | | |
| P261 | P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/ brouillards/vapeurs/aérosols. | | | |
| P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. | | | | |

Déclarations de Sécurité: Réponse

| P302+P352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. | | | |
|---|---|--|--|--|
| P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. | | | | |
| P312 | peler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. | | | |
| P333+P313 | En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. | | | |
| P337+P313 | Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. | | | |
| P362+P364 | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. | | | |
| P304+P340 | EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. | | | |

Déclarations de Sécurité: Stockage

| P405 | Garder sous clef. |
|-----------|--|
| P403+P233 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. |

Déclarations de Sécurité: Élimination

| P501 | Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale. |
|------|--|

2.3. Autres dangers

Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions*.

REACh - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression SDS.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

| 1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH | %[poids] | Nom | Classification selon la directive 67/548/EEC [DSD] | Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP] |
|---|----------|-----|--|---|
|---|----------|-----|--|---|

Version Num: 5.1.1.1 Page **3** of **13** Date de revision: 18/03/2016 Date d'impression: 30/03/2016

Riva Luting Plus (liquid)

| 1.868-77-9 2.212-782-2 3.607-124-00-X 4.01-2119490169-29-XXXX | 25-35 | méthacrylate- de-2-hydroxyéthyle | R36/38, R43 ^[2] | Irritation occulaire catégorie 2, Irritation/corrosion cutanée catégorie 2, SENSIBILISATION CUTANÉE Catégorie 1; H319, H315, H317 [3] |
|---|--|-------------------------------------|----------------------------------|---|
| 1. Pas Disponible2. Pas Disponible3. Pas Disponible4. Pas Disponible | 10-25 | dimethacrylate cross- linker | Sans Objet | Sans Objet |
| 1.Pas Disponible 2.Pas Disponible 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible | 10-20 | acidic monomer | Sans Objet | Sans Objet |
| 1.9003-01-4 2.Pas Disponible 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible | 5-15 | poly(acide acrylique) | R36/37/38, R51/53 ^[1] | Irritation/corrosion cutanée catégorie 2, Irritation occulaire catégorie 2, Specific target organ toxicity - single exposure Category 3 (respiratory tract irritation), TOXICITÉ (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE Catégorie 2; H315, H319, H335, H411 [1] |
| 1.87-69-4 2.201-766-0 3.Pas Disponible 4.01-2119537204-47-XXXX, 01-2119851173-43-XXXX, 01-2119851174-41-XXXX | 1-5 | acide (+)-tartrique | R36/37/38 ^[1] | Irritation/corrosion cutanée catégorie 2, Irritation occulaire catégorie 2, Specific target organ toxicity - single exposure Category 3 (respiratory tract irritation); H315, H319, H335 ^[1] |
| Légende: | 1. Classé par fournisseur; 2. Classification tirée CE directive 67/548/CEE - Annexe I ; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI 4. Classement établi à partir de C & L | | | |

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

| Général | Si ce produit entre en contact avec la peau : Lavez les régions touchées avec beaucoup d'eau (et du savon si possible). Consultez un médecin s'il y a une irritation. Si ce produit entre en contact avec les yeux : Rincez la région touchée à l'eau. Si l'irritation persiste, consultez un médecin. Seule une personne qualifiée peut ôter les lentilles de contact après une blessure de l'œil. Si des fumées ou des produits de combustion sont inhalés : Déplacer à l'air frais. Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer. Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins. Si disponible, administrer de l'oxygène médical par une personne formée. Si la respiration est faible ou est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une reanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoir autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire. Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur. Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur. Rincez la bouche avec beaucoup d'eau. Si l'irritation ou la gêne continuent, consultez un médecin. Consulter un médecin. |
|----------------------|---|
| Contact des yeux | Si ce produit entre en contact avec les yeux : Princez la région touchée à l'eau. Si l'irritation persiste, consultez un médecin. Seule une personne qualifiée peut ôter les lentilles de contact après une blessure de l'œil. |
| Contact avec la peau | Si ce produit entre en contact avec la peau : Lavez les régions touchées avec beaucoup d'eau (et du savon si possible). Consultez un médecin s'il y a une irritation. |
| Inhalation | Si des fumées ou des produits de combustion sont inhalés : Déplacer à l'air frais. Coucher le patient sur le sol. Conserver-le au chaud et lui permettre de se reposer. Les prothèses telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant d'entamer les procédures de premiers soins. Si disponible, administrer de l'oxygène médical par une personne formée. Si la respiration est faible ou est stoppée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et entamer une reanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoir autonome à demande de valve, un masque avec ballonnet et valve ou un masque de poche comme appris. Réaliser une RCP si nécessaire. Transporter sans délai à l'hôpital ou chez un docteur. |
| Ingestion | Rincez la bouche avec beaucoup d'eau. Si l'irritation ou la gêne continuent, consultez un médecin. Consulter un médecin. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir la section 11

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

- Mousse.
- ▶ Poudre chimique sèche.
- BCF (lorsque le règlement le permet).
 Dioxyde de carbone.

Version Num: 5.1.1.1 Page 4 of 13 Date de revision: 18/03/2016

Riva Luting Plus (liquid)

▶ Eau pulvérisée - En cas de feux majeurs uniquement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| Incompatibilité au feu | Non connu. | | |
|--------------------------------|--|--|--|
| 5.3. Conseils aux pompier | s | | |
| Lutte Incendie | Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. Porter un appareil respiratoire plus des gants de protection. Prévenir par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et voies d'eau. Utiliser de l'eau fournie sous forme de spray fins pour contrôler le feu et refroidir les zones adjacentes. NE PAS approcher des containers suspectés être chauds. Refroidir les containers exposés au feu avec des sprays d'eau depuis un endroit protégé. Si possible en toute sécurité, retirer les containers de l'itinéraire du feu. L'équipement devrait être complètement décontaminé après usage. | | |
| Risque D'Incendie/Explosion | Combustible. Faible risque si exposé à la chaleur ou à une flamme. Un échauffement peut provoquer une expansion ou une décomposition conduisant à une rupture violente des containers. Durant la combustion, peut émettre des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO). Les vapeurs contenant des produits combustibles peuvent être explosifs. Les produits de combustion incluent: dioxyde de carbone (CO2) autres produits de pyrolyse typiques de la combustion de produits organiques. | | |

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Peut émettre une fumée âcre Peut émettre des fumées toxiques. Peut émettre des fumées corrosives.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| Eclaboussures Mineures | Nettoyer les éclaboussures immédiatement. Eviter les contacts avec les yeux et la peau. Porter des gants imperméables et des lunettes de sécurité. Utiliser une truelle / un racloir. Disposer le produit éclaboussé dans des containers propres, secs et fermés. Laver la zone avec de l'eau. |
|------------------------|--|
| Eclaboussures Majeures | Evacuez le personnel. Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque. Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection. Evitez par tous les moyens possibles les déversements dans les egouts et canalisations et les cours d'eau. Si cela n'entraîne pas de danger, stoppez la fuite. Contenez avec de la vermiculite, du sable ou de la terre. Ramassez le produit récupérable dans des conteneurs appropriés pour le recyclage. Neutralisez/désinfectez le résidus. Ramassez les résidus solides dans un récipient approprié pour les déchets. Aspergez l'endroit et évitez que cela ne coule dans les tuyaux. Après les opérations de nettoyage, désinfectez et lavez tous vos vêtements de protection et votre équipement avant de le ranger et de le réutiliser. Si les tuyaux ou les canalisations sont infectés, avertissez les services d'urgence. |

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

| Manipulation Sure | Eviter tout contact personnel, inhalation incluse. Porter des vêtements de protection en cas de risques d'exposition. Utiliser dans un lieu bien ventilé. Prévenir une concentration dans les trous et les creux. NE PAS entrer dans des espaces confinés avant que l'atmosphère ne soit vérifiée. NE PAS permettre un contact du produit avec le corps, la nourriture ou des ustensiles de cuisine. Eviter un contact avec un matériel incompatible. Durant la manipulation, NE PAS manger, boire ou fumer. Conserver les containers fermés de manière sûre s'ils sont non utilisés. |
|-------------------|---|
| | |
| | Eviter un contact avec un matériel incompatible. |
| Manipulation Sura | ▶ Durant la manipulation, NE PAS manger, boire ou fumer. |
| Manipulation Sure | ► Conserver les containers fermés de manière sûre s'ils sont non utilisés. |
| | ▶ Eviter les dommages physiques des containers. |
| | ▶ Toujours se laver les mains avec de l'eau et du savon après une manipulation. |
| | ▶ Les vêtements de travail doivent être nettoyer séparément. |
| | ▶ Blanchir les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation. |
| | ▶ Utiliser des conditions de travail appropriées. |
| | Suivre les recommandations de stockage et de manipulation du fabricant. |
| | L'atmosphère doit être régulièrement comparée aux standards établis afin d'assurer que des conditions de travail sûres sont maintenues. |

Date d'impression: 30/03/2016

Version Num: 5.1.1.1 Page 5 of 13 Date de revision: 18/03/2016 Date d'impression: 30/03/2016

Riva Luting Plus (liquid)

Protection anti- Feu et Voir Section 5 explosion Stocker dans un endroit sec et aéré, à l'abri de la chaleur et du soleil. **Autres Données** Stocker entre 5 et 25 degrés celsius

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

| Container adapté NE ré emballez PAS. Utilisez uniquement les récipients fournis par le fabricant. Vérifier que les conteneurs sont bien étiquetés et exempts de fuites. | |
|---|--------------------------|
| Incompatibilite de Stockage | Eviter les bases fortes. |

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

NIVEAU SANS EFFET DÉRIVÉ (DNEL)

Pas Disponible

PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC)

Pas Disponible

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)

DONNEES SUR LES INGREDIENTS

| Source | Composant | Nom du produit | VME | SIEL | pic | Notes |
|-------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| LIMITES D'URGENCE | | | | | | |
| | | | | | | |

| Composant | Nom du produit | TEEL-1 | TEEL-2 | TEEL-3 |
|-------------------------------------|---|------------|-----------|------------|
| méthacrylate- de-2-hydroxyéthyle | Hydroxyethyl methacrylate, 2- | 0.71 mg/m3 | 7.8 mg/m3 | 1000 mg/m3 |
| poly(acide acrylique) | Acrylic acid polymers; (Acrylic polymer or resin) | 7.5 mg/m3 | 83 mg/m3 | 500 mg/m3 |
| acide (+)-tartrique | Tartaric acid | 1.6 mg/m3 | 17 mg/m3 | 100 mg/m3 |

| Composant | IDLH originale | IDLH révisé |
|-------------------------------------|----------------|----------------|
| méthacrylate- de-2-hydroxyéthyle | Pas Disponible | Pas Disponible |
| dimethacrylate cross-linker | Pas Disponible | Pas Disponible |
| acidic monomer | Pas Disponible | Pas Disponible |
| poly(acide acrylique) | Pas Disponible | Pas Disponible |
| acide (+)-tartrique | Pas Disponible | Pas Disponible |

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

NOTE D: Certaines substances susceptibles de se polymériser ou de se décomposer spontanément sont généralement mises sur le marché sous une forme stabilisée. C'est d'ailleurs sous cette forme qu'elles sont reprises dans l'annexe VI de la présente directive.

Cependant, de telles substances sont parfois mises sur le marché sous forme non stabilisée. Dans ce cas, le fabricant ou toute autre personne qui met une telle substance sur le marché doit faire figurer sur l'étiquette le nom de la substance suivi de la mention "non stabilisé(e)".

8.2. Contrôles de l'exposition

PRECAUTIONS: L'utilisation de ce produit dans un espace confiné ou faiblement aéré où des quantités peuvent rapidement se concentrer dans l'atmosphère peut nécessiter une meilleure aération et/ou l'utilisation d'équipement de protection.

. Une ventilation locale d'évacuation est habituellement nécessaire. Si un risque d'exposition existe, il faut porter un respirateur approuvé. Un bon ajustement des vêtements est essentiel pour obtenir une protection adéquate. Un respirateur avec apport d'air peut être nécessaire dans des circonstances spéciales. Un appareil de respiration autonome approuvé (SCBA) peut être nécessaire dans certaines situations.

Fournir une ventilation adéquate dans les entrepôts et lieux de stockage. Les contaminants aériens générés sur le lieu de travail possèdent des vélocités "d'échappement" variées qui, à leurs tours, déterminent la "vélocité de capture" de la circulation d'air frais nécessaire pour retirer effectivement le contaminateur.

| 8.2.1. Contrôle d'ingéni | érie |
|--------------------------|------|
| appro | prié |

| Type de Contanimant : | Vitesse de l'air : | | | |
|---|---------------------------------|--|--|--|
| Solvant, vapeurs, dégraissage, etc évaporation depuis réservoir (en plein air). | | | | |
| Aérosols, fumées provenant d'opérations de remplissage, intermittent remplissage de containers, transferts par convoyeurs à faible vitesse, soudure, emanations de jets, fumées d'acide de revêtements métalliques, décapage (libération à une faible vitesse dans la zone de génération) | 0.5-1 m/s (100-200 f/min.) | | | |
| jets directs, sprays de peinture dans de petites cabines remplissage, chargement par convoyeurs, poussières de broyeur, écoulement de gas (création active dans la zone de mouvement d'air rapide) | 1-2.5 m/s (200-500 f/min.) | | | |
| frottements, explosion abrasive, tonnelage, meules à haute vitesse poussières générées (libérées à une forte vitesse initiale dans une zone de mouvement d'air très rapide) | 2.5-10 m/s (500-2000 f/min.) | | | |

Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:

| Valeur basse de l'intervalle | Valeur haute de l'intervalle |
|--|--|
| 1 : Courants d'air minimums dans la pièce ou favorables à la capture | 1 : courants d'air perturbant la pièce |

Version Num: 5.1.1.1 Page 6 of 13 Date de revision: 18/03/2016 Date d'impression: 30/03/2016

Riva Luting Plus (liquid)

2 : Contaminateurs à faible toxicité ou de valeurs nuisibles seulement. 2 : des contaminateurs à forte toxicité 3 : Intermittent, faible production 3: Forte production, usage intensif 4 : Large console ou grande masse d'air en mouvement 4 : Petite console de contrôle uniquement

Une théorie simple montre que la vélocité de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vélocité diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vélocité de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage.

8.2.2. Protection Individuelle











Protection des yeux/du visage.

- ▶ Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté.
- Masque chimique
- Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. NE mettez PAS des lentilles de contact

Protection de la peau

Voir protection Main ci-dessous

Protection des mains /

Gants caoutchouc.

Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC. Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique.

Protection corporelle

Voir Autre protection ci-dessous

Aucun équipement spécial est nécessaire lors de la manipulation de petites quantités.

SINON:

Autres protections

- Protections.
- Crème écran.
- Unité de nettoyage pour les yeux.

Les risques thermiques

Pas Disponible

Protection respiratoire

Filtre de type A-P de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Dans le cas où la concentration en gaz/particules en suspension dans la zone respirable approche ou excède "le standard d'exposition" (ou SE), une protection respiratoire est requise. Le degrés de protection varie avec le type de couverture du masque et la classe du filtre ; la nature de la protection varie en fonction du type de filtre.

| Facteur de protection | Demi-masque respiratoire | Respirateur intégral | Masque à adduction d'air |
|-----------------------|--------------------------|----------------------|--------------------------|
| 10 x ES | A-AUS P3 | - | A-PAPR-AUS P3 |
| 50 x ES | - | A-AUS P3 | - |
| 100 x ES | - | A-2 P3 | A-PAPR-2 P3 ^ |

^{^ -} Intégral

8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Aspect | Pas Disponible | | |
|--|----------------|--|----------------|
| État Physique | Liquid | Densité relative (Water = 1) | Pas Disponible |
| Odeur | Pas Disponible | Coefficient de partition n-octanol / eau | Pas Disponible |
| Seuil pour les odeurs | Pas Disponible | Température d'auto- allumage (°C) | Pas Disponible |
| pH (comme fourni) | <2 | Température de décomposition | Pas Disponible |
| Point de fusion / point de congélation (° C) | Pas Disponible | Viscosité (cSt) | Pas Disponible |
| Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C) | Pas Disponible | Poids Moléculaire (g/mol) | Sans Objet |
| Point d'éclair (°C) | Pas Disponible | goût | Pas Disponible |
| Taux d'évaporation | Pas Disponible | Propriétés explosives | Pas Disponible |
| Inflammabilité | Pas Disponible | Propriétés oxydantes | Pas Disponible |
| Limite supérieure d'explosivité | Pas Disponible | La tension de surface (dyn/cm or mN/m) | Pas Disponible |
| Limite inférieure d'explosivité (LIE) | Pas Disponible | Composé volatile (%vol) | Pas Disponible |
| Pression de vapeur (kPa) | Pas Disponible | Groupe du Gaz | Pas Disponible |

Version Num: 5.1.1.1 Page **7** of **13** Date de revision: 18/03/2016 Date d'impression: 30/03/2016

Riva Luting Plus (liquid)

| hydrosolubilité (g/L) | miscible | pH en solution (1%) | Pas Disponible |
|-----------------------------|----------------|---------------------|----------------|
| Densité de vapeur (Air = 1) | Pas Disponible | VOC g/L | Pas Disponible |

9.2. Autres informations

Pas Disponible

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| 10.1.Réactivité | Voir section 7.2 |
|--|---|
| 10.2.Stabilité chimique | Le produit est considéré comme stable et une polymérisation dangereuse ne se produira pas |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | Voir section 7.2 |
| 10.4. Conditions à éviter | Voir section 7.2 |
| 10.5. Matières incompatibles | Voir section 7.2 |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux | Voir section 5.3 |

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| Inhalé | Le produit à la capacité de provoquer une irritation respiratoire chez certaines personnes. Les réponses du corps à une telle irritation peuvent causer d'autres dommages aux poumons. Le risque d'inhalation est augmenté aux températures élevées. L'inhalation de fortes concentrations de gaz/vapeur provoque une irritation des poumons avec une toux et une nausée, une dépression du système nerveux central ave maux de tête et vertiges, ralentissement des réflexes, fatigue et incoordination. |
|----------------------|---|
| Ingestion | Une ingestion accidentelle de ce produit peut être dommageable pour la santé de l'individu. |
| Contact avec la peau | Ce produit à la capacité de provoquer une inflammation au contact de la peau chez certaines personnes. Le produit peut accentuer toute condition dermite pré-existante. Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés. |
| Yeux | Le produit à la capacité de provoquer une irritation des yeux et des dommages chez certaines personnes. |
| Chronique | Une exposition à long terme à des irritants respiratoires peut engendrer des maladies de ces mêmes voies respiratoires, impliquant des difficultés de la respiration ainsi que des problèmes systémiques associés. Selon des expériences, le contact de la peau avec le matériel peut soit induire une réaction de sensibilisation chez un certain nombre d'individus et/ou engendrer une réaction positive sur les animaux de laboratoire. Une accumulation de la substance, dans le corps humain, peut survenir et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme. Une sensibilisation peut aboutir à de sévères réponses à de très faibles niveaux d'exposition, i.e. hypersensibilité. Les personnes sensibilisées ne devraient pas être autorisées à travailler dans des situations ou une exposition peut survenir. |

| Riva Luting Plus (liquid) | TOXICITÉ | IRRITATION |
|-------------------------------------|--|--------------------------------|
| | Pas Disponible | Pas Disponible |
| | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Dermiquel (lapin) LD50: >3000 mg/kg ^[1] | * Rohm & Haas |
| méthacrylate- de-2-hydroxyéthyle | Orale (rat) LD 50: >4000 mg/kg ^[1] | Eye (rabbit): SEVERE * |
| | | post-exposure |
| | | Skin (rabbit): non-irritating* |
| poly(acide acrylique) | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Orale (rat) LD 50: 2500 mg/kgd ^[2] | Nil reported |
| acide (+)-tartrique | TOXICITÉ | IRRITATION |
| | Dermique (rat) LD50: >2000 mg/kg ^[1] | Nil reported |
| | Orale (rat) LD 50: ca.920 mg/kg ^[1] | |

Légende:

1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de -.. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

MÉTHACRYLATE-DE-2-HYDROXYÉTHYLE

Les allergies de contact se manifestent rapidement sous forme d'eczéma, ou moins fréquemment sous forme d'urticaires ou d'œdème de Quincke. La pathogenèse des eczémas de contact comprends une réaction de cellules médiatrices immunisées (T lymphocytes) du type retardé. Les autres réactions allergiques de la peau, e.g. contact urticant, comprennent des réactions d'anti-corps médiateurs immunisés. La signification du contact allergique n'est pas seulement déterminée par son potentiel de sensibilité : la répartition de la substance et les opportunités d'un contact avec elle sont également importantes. Une substance faiblement sensible qui est largement répandue peut être un allergène plus important qu'une avec un fort potentiel sensibilisant avec peu d'individus au contact. D'un point de vue clinique, les substances sont remarquées si elles produisent une réaction au test allergique sur plus de 1 % des personnes

Les symptômes semblables à l'asthme peuvent durer des mois ou même des années après que l'exposition air cessée. Ceci peut être du à une condition non-allergique connue comme syndrome réactif de dysfonctionnement des voies respiratoires (RADS) qui peut apparaître à la suite d'une exposition à des forts niveaux de composés fortement irritants. Les critères clés pour le diagnostique d'un RADS incluent l'absence de maladie respiratoire précédente, chez
 Version Num: 5.1.1.1
 Page 8 of 13
 Date de revision: 18/03/2016

Riva Luting Plus (liquid)

| Date d'impression: | 30/03/2016 |
|--------------------|------------|

| un individu non-atypique, avec l'apparition abrupte de symptômes semblables à l'asthme dans les minutes ou les heures à une exposition connue à l'irritant. Un |
|---|
| modèle de respiration réversible, au spiromètre, avec la présence modérée à importante d'hyperactivité des bronches au cours d'un test à la méthacholinium et |
| l'absence d'une inflammation lymphatique minimale, sans éosinophilie, ont également été inclus dans les critères pour le diagnostique d'un RADS. |
| Le RADS (ou asthme) suivant une inhalation irritante est un désordre rare avec des taux reliés à la concentration et à la durée de l'exposition à la substance |
| irritante. D'un autre côté, une bronchite industrielle est un désordre qui peut apparaître en tant que résultat d'une exposition à de fortes concentrations de |
| substances irritantes (souvent particulaire dans la nature) et est complètement réversible après que les expositions ont cessé. Le désordre est caractérisé par |
| une dyspnée, une toux et une production de mucus. |
| Daymal (rabbit), F000 mg/kg* Effects payaist bayand 01 days |

Dermal (rabbit): >5000 mg/kg* Effects persist beyond 21 days

POLY(ACIDE ACRYLIQUE)

Les symptômes semblables à l'asthme peuvent durer des mois ou même des années après que l'exposition air cessée. Ceci peut être du à une condition non-allergique connue comme syndrome réactif de dysfonctionnement des voies respiratoires (RADS) qui peut apparaître à la suite d'une exposition à des forts niveaux de composés fortement irritants. Les critères clés pour le diagnostique d'un RADS incluent l'absence de maladie respiratoire précédente, chez un individu non-atypique, avec l'apparition abrupte de symptômes semblables à l'asthme dans les minutes ou les heures à une exposition connue à l'irritant. Un modèle de respiration réversible, au spiromètre, avec la présence modérée à importante d'hyperactivité des bronches au cours d'un test à la méthacholinium et l'absence d'une inflammation lymphatique minimale, sans éosinophilie, ont également été inclus dans les critères pour le diagnostique d'un RADS.

Le RADS (ou asthme) suivant une inhalation irritante est un désordre rare avec des taux reliés à la concentration et à la durée de l'exposition à la substance irritante. D'un autre côté, une bronchite industrielle est un désordre qui peut apparaître en tant que résultat d'une exposition à de fortes concentrations de substances irritantes (souvent particulaire dans la nature) et est complètement réversible après que les expositions ont cessé. Le désordre est caractérisé par une dyspnée, une toux et une production de mucus.

Cette substance a été classée par l'IARC comme appartenant au Groupe 3 : NON classable par rapport à son pouvoir cancérigène pour les humains. Les preuves de cancérogénicité peuvent être inadéquates ou limitées à des tests sur les animaux.

ACIDE (+)-TARTRIQUE

Les symptômes semblables à l'asthme peuvent durer des mois ou même des années après que l'exposition air cessée. Ceci peut être du à une condition non-allergique connue comme syndrome réactif de dysfonctionnement des voies respiratoires (RADS) qui peut apparaître à la suite d'une exposition à des forts niveaux de composés fortement irritants. Les critères clés pour le diagnostique d'un RADS incluent l'absence de maladie respiratoire précédente, chez un individu non-atypique, avec l'apparition abrupte de symptômes semblables à l'asthme dans les minutes ou les heures à une exposition connue à l'irritant. Un modèle de respiration réversible, au spiromètre, avec la présence modérée à importante d'hyperactivité des bronches au cours d'un test à la méthacholinium et l'absence d'une inflammation lymphatique minimale, sans éosinophilie, ont également été inclus dans les critères pour le diagnostique d'un RADS. Le RADS (ou asthme) suivant une inhalation irritante est un désordre rare avec des taux reliés à la concentration et à la durée de l'exposition à la substance irritante. D'un autre côté, une bronchite industrielle est un désordre qui peut apparaître en tant que résultat d'une exposition à de fortes concentrations de substances irritantes (souvent particulaire dans la nature) et est complètement réversible après que les expositions ont cessé. Le désordre est caractérisé par une dyspnée, une toux et une production de mucus. Convulsions, haemorrhage recorded.

| toxicité aiguë | 0 | Cancérogénicité | 0 |
|--|----------|---------------------------|---|
| Irritation / corrosion | ✓ | reproducteur | 0 |
| Lésions oculaires graves / irritation | ~ | STOT - exposition unique | 0 |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | ~ | STOT - exposition répétée | 0 |
| Mutagénéïté | 0 | risque d'aspiration | 0 |

Légende:

X – Données disponibles, mais ne remplit pas les critères de classification

✓ – Données nécessaires à la classification disponible
 ○ – Données non disponibles pour faire la classification

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

| Composant | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
|-------------------------------------|--------------------------|--|---------------------------|------------------------------------|------------------------------|
| méthacrylate- de-2-hydroxyéthyle | LC50 | 96 | Poisson | >100mg/L | 2 |
| méthacrylate- de-2-hydroxyéthyle | EC50 | 48 | crustacés | 210mg/L | 2 |
| méthacrylate- de-2-hydroxyéthyle | EC50 | 504 | crustacés | 90.1mg/L | 2 |
| méthacrylate- de-2-hydroxyéthyle | NOEC | 504 | crustacés | 24.1mg/L | 2 |
| méthacrylate- de-2-hydroxyéthyle | EC50 | 72 | Sans Objet | 345mg/L | 2 |
| poly(acide acrylique) | EC50 | 384 | crustacés | 389.869mg/L | 3 |
| poly(acide acrylique) | EC50 | 96 | Sans Objet | 8596.446mg/L | 3 |
| poly(acide acrylique) | LC50 | 96 | Poisson | 1684.686mg/L | 3 |
| acide (+)-tartrique | EC50 | 96 | Sans Objet | 434.65983mg/L | 3 |
| acide (+)-tartrique | LC50 | 96 | Poisson | >100mg/L | 2 |
| acide (+)-tartrique | EC50 | 48 | crustacés | 93.313mg/L | 2 |
| acide (+)-tartrique | EC50 | 72 | Sans Objet | 51.4043mg/L | 2 |
| acide (+)-tartrique | NOEC | 72 | Sans Objet | 3.125mg/L | 2 |
| | Extrait de 1. Données de | toxicité de IUCLID 2. Substances enregis | strées par ECHA en Europe | informations écotoxicologiques - T | Toxicité aquatique 3. EPIWIN |

Légende:

Suite V3.12 - Données de toxicité aquatique (estimées) 4. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-UnisDonnées de toxicité aquatique 5. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 6. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 7. METI (Japon) -

Données de bioconcentration

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant Persistance: Eau/Sol Persistance: Air

Version Num: 5.1.1.1 Page 9 of 13 Date de revision: 18/03/2016 Date d'impression: 30/03/2016

Riva Luting Plus (liquid)

| méthacrylate- de-2-hydroxyéthyle | BAS | BAS |
|-------------------------------------|-----|-----|
| poly(acide acrylique) | BAS | BAS |
| acide (+)-tartrique | BAS | BAS |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Composant | Bioaccumulation |
|-------------------------------------|------------------------|
| méthacrylate- de-2-hydroxyéthyle | BAS (BCF = 1.54) |
| poly(acide acrylique) | BAS (LogKOW = 0.4415) |
| acide (+)-tartrique | BAS (LogKOW = -1.0017) |

12.4. Mobilité dans le sol

| Composant | Mobilité |
|-------------------------------------|--------------------|
| méthacrylate- de-2-hydroxyéthyle | HAUT (KOC = 1.043) |
| poly(acide acrylique) | HAUT (KOC = 1.201) |
| acide (+)-tartrique | HAUT (KOC = 1) |

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

| | P | В | Т |
|-------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Des données disponibles | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Critères PBT remplies? | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| Elimination du produit / emballage | NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau. Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination. Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable. Consulter les autorités de gestion des déchets pour savoir où les disposer. Enfouir les résidus dans une décharge autorisée. |
|---------------------------------------|---|
| Options de traitement des déchets | Pas Disponible |
| Options d'élimination par les égouts | Pas Disponible |

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Dispositions particulières

quantité limitée

Etiquettes nécessaires

Polluant marin aucun

| Transport par terre (ADR): | I: NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGER | EUSES |
|--|---|-------|
| 14.1.Numéro ONU | Sans Objet | |
| 14.2.Groupe d'emballage | Sans Objet | |
| 14.3.Nom d'expédition des Nations unies | Sans Objet | |
| 14.4.Dangers pour l'environnement | Sans Objet | |
| 14.5. Classe(s) de danger pour le transport | | |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par | | |
| l'utilisateur | Dispositions particulières Sans Objet | |

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

Sans Objet

Sans Objet

| 14.1. Numéro ONU | Sans Objet |
|------------------|------------|
|------------------|------------|

Version Num: 5.1.1.1 Page 10 of 13 Date de revision: 18/03/2016 Date d'impression: 30/03/2016

Riva Luting Plus (liquid)

| 14.2. Groupe d'emballage | Sans Objet | | | | |
|--|--|-----------------------------|--|--|--|
| 14.3. Nom d'expédition des Nations unies | Sans Objet | | | | |
| 14.4. Dangers pour l'environnement | Sans Objet | | | | |
| 14.5. Classe(s) de danger | Classe ICAO/IATA Sans Objet | Classe ICAO/IATA Sans Objet | | | |
| pour le transport | Sous-risque ICAO/IATA Sans Objet | | | | |
| | Code ERG Sans Objet | | | | |
| | Dispositions particulières | Sans Objet | | | |
| | Instructions d'emballage pour cargo uniquement | Sans Objet | | | |
| 14.6. Précautions | Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement | Sans Objet | | | |
| particulières à prendre par l'utilisateur | Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers | Sans Objet | | | |
| | Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet | Sans Objet | | | |
| | Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison | Sans Objet | | | |
| | Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paque | Sans Objet | | | |

Transport Maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES **DANGEREUSES**

| Sans Objet | | | |
|---|---|--|--|
| Sans Objet | Sans Objet | | |
| Sans Objet | | | |
| Sans Objet | | | |
| | Sans Objet Sans Objet | | |
| N° EMS Dispositions particulière Quantités limitées | Sans Objet es Sans Objet Sans Objet | | |
| | Sans Objet Sans Objet Sans Objet Classe IMDG IMDG Sous-risque N° EMS Dispositions particulièr | | |

Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

| 14.1. Numéro ONU | Sans Objet | | |
|---|---|--|--|
| 14.2. Groupe d'emballage | Sans Objet | | |
| 14.3. Nom d'expédition des Nations unies | Sans Objet | | |
| 14.4. Dangers pour l'environnement | Sans Objet | | |
| 14.5. Classe(s) de danger pour le transport | Sans Objet Sans Objet | | |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Code de classification Dispositions particulières Quantités Limitées Équipement requis Feu cônes nombre | Sans Objet Sans Objet Sans Objet Sans Objet Sans Objet | |

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

MÉTHACRYLATE-DE-2-HYDROXYÉTHYLE(868-77-9) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais) L'Union européenne (UE) à l'Annexe I de la Directive 67/548/CEE relative à la Classification et à l'Étiquetage des Substances Dangereuses - mise à jour par l'ATP: 31 L'Union européenne (UE) Règlement (CE) N ° 1272/2008 relatif à la Classification, à

l'Étiquetage et à l'Emballage des Substances et des Mélanges - Annexe VI

Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

UNION européenne Agence Européenne des produits Chimiques (ECHA) Plan d'Action continu Communautaire (CoRAP) Liste des Substances

POLY(ACIDE ACRYLIQUE)(9003-01-4) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

 Version Num: 5.1.1.1
 Page 11 of 13
 Date de revision: 18/03/2016

Riva Luting Plus (liquid)

Date d'impression: **30/03/2016**

Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer (CIRC) - Agents classés par les Monographies du CIRC

Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais)

Du Règlement REACH (CE) N $^{\circ}$ 1907/2006, Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances dangereuses, les mélanges et les articles

ACIDE (+)-TARTRIQUE(87-69-4) EST DISPONIBLE DANS LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES SUIVANTS

Inventaire européen des substances chimiques douanes ECICS (en anglais) Liste européenne des Substances Chimiques Notifiées (ELINCS) Union européenne - Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS) (en anglais)

Cette SDS est en conformité avec les règlementations européennes et modifications suivantes - dans la mesure oû elles sont applicables : 67/548/EEC, 1999/45/EC, 98/24/EC, 92/85/EC, 94/33/EC, 91/689/EEC, 1999/13/EC, Règlement (UE) no 2015/830, règlement (CE) no 1272/2008 et de leurs amendements ainsi qu'avec les règlementations Britanniques suivantes :

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour de plus amples informations s'il vous plaît regarder à l'évaluation de la sécurité chimique et des scénarios d'exposition élaborés par votre Supply Chain, si disponible.

RÉSUMÉ ECHA

| Composant | Numéro CAS | Numéro index | ECHA Dossier |
|-------------------------------------|------------|--------------|-----------------------|
| méthacrylate- de-2-hydroxyéthyle | 868-77-9 | 607-124-00-X | 01-2119490169-29-XXXX |

| l'harmonisation (C & L Inventaire) | Classe de danger et catégorie de code (s) | Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s) | Code de Hazard Statement (s) |
|---------------------------------------|---|--|---------------------------------|
| 1 | Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Eye Irrit. 2 | GHS07, Wng | H315, H317, H319 |
| 2 | Skin Sens. 1, Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 4, Not Classified | GHS07, Wng | H317, H319, H315 |

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

| Composant | Numéro CAS | Numéro index | ECHA Dossier |
|-----------------------|------------|----------------|----------------|
| poly(acide acrylique) | 9003-01-4 | Pas Disponible | Pas Disponible |

| l'harmonisation (C & L Inventaire) | Classe de danger et catégorie de code (s) | Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s) | Code de Hazard Statement (s) |
|---------------------------------------|--|---|--|
| 1 | Not Classified | Wng, GHS08, Dgr, GHS05, GHS09, GHS02 | H319, H335, H340, H350, H314, H332, H317, H290, H226, H302, H312 |
| 2 | Not Classified, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Muta. 1B, Carc. 1A, Skin Corr. 1B, Aquatic Chronic 3, Skin Corr. 1A, Acute Tox. 4, Met. Corr. 1, Flam. Liq. 3, Aquatic Acute 1 | Wng, GHS08, Dgr, GHS05, GHS09, GHS02 | H319, H335, H340, H350, H314, H332, H317, H290, H226, H302, H312 |
| 2 | Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1 | GHS05, Dgr | H314 |

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

| Composant | Numéro CAS | Numéro index | ECHA Dossier |
|---------------------|------------|----------------|---|
| acide (+)-tartrique | 87-69-4 | Pas Disponible | 01-2119537204-47-XXXX, 01-2119851173-43-XXXX, 01-2119851174-41-XXXX |

| l'harmonisation (C & L Inventaire) | Classe de danger et catégorie de code (s) | Code de pictogrammes Mention d'avertissement (s) | Code de Hazard Statement (s) |
|---------------------------------------|--|--|---------------------------------|
| 1 | Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Eye Irrit. 2, STOT SE 3 | GHS07, Wng | H302, H315, H317, H319, H335 |
| 2 | Eye Dam. 1, Skin Irrit. 2, Acute Tox. 4, Skin Sens. 1, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Not Classified, Aquatic Chronic 3, Eye Irrit. 2A | GHS05, Dgr, Wng, GHS06 | H318, H315, H302, H317, H335 |

1 Code Harmonisation = La classification la plus répandue. Code de l'harmonisation = 2 La classification la plus stricte.

| Inventaire national | Statut |
|----------------------------------|---|
| Australie - AICS | Y |
| Canada - DSL | Y |
| Canada - NDSL | N (poly(acide acrylique); acide (+)-tartrique; méthacrylate-de-2-hydroxyéthyle) |
| Chine - IECSC | Υ |
| Europe - EINEC / ELINCS / NLP | N (poly(acide acrylique)) |
| Japon - ENCS | Υ |
| Corée - KECI | Υ |
| New Zealand - NZIoC | Υ |
| Philippines - PICCS | Υ |
| ÉU.A TSCA | Υ |
| Légende: | O = Tous les ingrédients sont dans l'inventaire N = Non déterminé ou un ou plusieurs des ingrédients ne sont pas dans l'inventaire et ne sont pas exonérés d'une inscription sur liste (voir les ingrédients spécifiques entre parenthèses) |

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

 Version Num: 5.1.1.1
 Page 12 of 13
 Date de revision: 18/03/2016

Riva Luting Plus (liquid)

Date d'impression: 30/03/2016

Codes pleine de risques de texte et de danger

| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. | | | |
|--------|---|--|--|--|
| H290 | Peut être corrosif pour les métaux. | | | |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. | | | |
| H312 | locif par contact cutané. | | | |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. | | | |
| H318 | Provoque des lésions oculaires graves. | | | |
| H332 | Nocif par inhalation. | | | |
| H340 | Peut induire des anomalies génétiques . | | | |
| H350 | Peut provoquer le cancer . | | | |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. | | | |
| | | | | |
| R36/38 | Irritant pour les yeux et la peau. | | | |
| R51/53 | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. | | | |

autres informations

Eléments pour étiquette DSD / DPD



Les déclarations de risque pertinent sont enumérés dans la section 2.1

| Indications de danger | Xi | | | |
|-----------------------|---|--|--|--|
| CONSIGNES DE SÉCURITÉ | | | | |
| S02 | Conserver hors de la portée des enfants. | | | |
| S23 | e pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. | | | |
| S24 | riter le contact avec la peau. | | | |
| S26 | n cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. | | | |
| S35 | Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. | | | |
| S37 | Porter des gants appropriés. | | | |
| S39 | Porter un appareil de protection des yeux/du visage. | | | |
| S40 | Pour nettoyer le sol ou les objets souillés par ce produit, utilisez de l'eau. | | | |
| S46 | En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. | | | |
| S56 | Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. | | | |
| S64 | En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). | | | |

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par SDI Limited à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pour des conseils détaillés sur les 'equipements de protection individuels, se r'ef'erer aux standards CEN de l'UE suivants:

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

PC – TWA : Concentration autorisée - moyenne pondérée dans le temps PC-STEL : Concentration autorisée - Limite d'exposition à court terme

IARC : Centre international de recherche sur le cancer

ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux

STEL : Limite d'exposition à court terme

TEEL: Limites d'exposition d'urgence temporaire

IDLH : Concentrations immédiatement dangereuses pour la vie ou la santé

FSO : Facteur de sécurité olfactive

DSENO : Dose sans effet nocif observé

DMENO: Dose minimale avec effet nocif observé

TLV : Valeur limite seuil
LOD : Limite de détection
OTV: Valeur de seuil olfactif
FBC : Facteurs de bioconcentration
IBE : Indice biologique d'expositionv

Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité se basent sur des données considérées comme exactes. Néanmoins, aucune garantie expresse ou implicite n'est donnée en ce qui concerne l'exactitude des données ou des résultats qui seront obtenus d'aprés leur utilisation.

Other information:

Version Num: 5.1.1.1 Page **13** of **13** Date de revision: 18/03/2016 Date d'impression: 30/03/2016

Riva Luting Plus (liquid)

Prepared by: SDI Limited
3-15 Brunsdon Street, Bayswater Victoria, 3153, Australia
Phone Number: +61 3 8727 7111 Date of preparation/revision: 23rd September 2015
Department issuing SDS: Research and Development
Contact: Technical Director



Riva Luting Plus (powder)

SDI Limited

Version Num: 6.1.1.1

Fiche de données de sécurité (Conforme au Règlement (CE) n ° 2015/830)

Date de revision: 18/03/2016 Date d'impression: 30/03/2016 date initiale: Pas Disponible L.REACH.FRA.FR

SECTION 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1.Identificateur de produit

| Nom du produit | Riva Luting Plus (powder) |
|--------------------------------|---------------------------|
| Synonymes | Pas Disponible |
| Autres moyens d'identification | Pas Disponible |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| Utilisations identifiées pertinentes : | Utilisation telle que définie par le fournisseur. | | |
|--|---|--|--|
| Utilisations déconseillées | Sans Objet | | |

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| Nom commercial de l'entreprise | SDI Limited | SDI Brazil Industria E Comercio Ltda | SDI Germany GmbH | |
|-----------------------------------|--|---|---|--|
| Adresse | 3-15 Brunsdon Street VIC Bayswater 3153 Australia | Rua Dr. Virgilio de Carvalho Pinto, 612 São Paulo CEP 05415-020 Brazil | Hansestrasse 85 Cologne D-51149 Germany | |
| Téléphone | +61 3 8727 7111 (Business Hours) | +55 11 3092 7100 | +49 0 2203 9255 0 | |
| Fax | +61 3 8727 7222 | +55 11 3092 7101 | +49 0 2203 9255 200 | |
| Site Internet | www.sdi.com.au | www.sdi.com.au | www.sdi.com.au | |
| Courriel | info@sdi.com.au | brasil@sdi.com.au | germany@sdi.com.au | |
| Nom commercial de l'entreprise | SDI (North America) Inc. | | | |
| Adresse | 1279 Hamilton Parkway IL Itasca 60143 United States | | | |
| Téléphone | +1 630 361 9200 (Business hours) | | | |
| Fax | Pas Disponible | | | |
| Site Internet | Pas Disponible | | | |
| | | | | |

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Association / Organisation | SDI Limited | Pas Disponible | Pas Disponible | |
|--|---|----------------|----------------|--|
| Numéro de téléphone d'appel d'urgence | +61 3 8727 7111 | Pas Disponible | Pas Disponible | |
| Autres numéros de téléphone d'urgence | ray.cahill@sdi.com.au Pas Disponible Pas Disponible | | | |
| Association / Organisation | Pas Disponible | | | |
| Numéro de téléphone d'appel d'urgence | +61 3 8727 7111 | | | |
| Autres numéros de téléphone d'urgence | Pas Disponible | | | |

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Courriel USA.Canada@sdi.com.au

N'est pas considéré comme un mélange dangereux conformément à la directive 1999/45/CE, Reg. (CE) n ° 1272/2008 (le cas échéant) et de leurs amendements. Non classé comme marchandise dangereuse pour le transport.

| Classification DSD | En cas d'amalgame, la classification a été préparée par le DPD suivant (Directive 1999/45/EC) ou CLP (Règlement CE) No. 1272/2008 règlements |
|--------------------|--|
| Classification DPD | Sans Objet |

Version Num: 6.1.1.1 Page 2 of 9 Date de revision: 18/03/2016 Date d'impression: 30/03/2016

Riva Luting Plus (powder)

Classification selon la directive EC Numéro Sans Objet 1272/2008 [CLP] 2.2. Éléments d'étiquetage Eléments pour étiquette Sans Objet

MENTION D'AVERTISSEMENT

SANS OBJET

Déclaration(s) sur les risques

Sans Objet

Déclaration(s) supplémentaires

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Prévention

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Réponse

Sans Objet

Déclarations de Sécurité: Stockage

Sans Obiet

Déclarations de Sécurité: Élimination

Sans Objet

2.3. Autres dangers

L'ingestion peut provoquer des dommages sur la santé*.

Les effets cumulatifs peuvent résulter des suites d'expositions*.

Peut provoquer des gènes pour les veux, le système respiratoire et la peau*.

REACh - Art.57-59: Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à la date d'impression SDS.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1.Substances

Voir Composition sur les ingrédients Section 3.2

3.2.Mélanges

| 1.Numéro CAS 2.EC Num 3.Numéro index 4.Numéro REACH | %[poids] | Nom | Classification selon la directive 67/548/EEC [DSD] | Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP] |
|--|--|--------------|--|---|
| 1.Pas Disponible 2.Pas Disponible 3.Pas Disponible 4.Pas Disponible | 95-100 | glass powder | Sans Objet | Sans Objet |
| Légende: | 1. Classé par fournisseur; 2. Classification tirée CE directive 67/548/CEE - Annexe I ; 3. Classification tirée la directive CE 1272/2008 - Annexe VI 4. Classement établi à partir de C & L | | | |

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

Contact des yeux

4.1. Description des premiers secours

Si ce produit entre en contact avec la peau :

- Lavez les régions touchées avec beaucoup d'eau (et du savon si possible)
- ▶ Consultez un médecin s'il y a une irritation.

Si ce produit entre en contact avec les yeux :

- ▶ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver avec de l'eau claire.
- ▶ S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses
- ▶ Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical.
 - ▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.
 - ▶ Si des vapeurs ou produits combustibles sont inhalés, s'éloigner de la zone contaminée.
 - Consulter un médecin.
 - ▶ Rincez la bouche avec beaucoup d'eau.
 - ▶ Si l'irritation ou la gêne continuent, consultez un médecin.

Consulter un médecin.

Si ce produit entre en contact avec les yeux :

Maintenir immédiatement les yeux ouverts et laver avec de l'eau claire.

- S'assurer de la complète irrigation des yeux en conservant les paupières ouvertes et loin des yeux et en bougeant les paupières en soulevant occasionnellement les paupières hautes et basses
- Si la douleur persiste ou réapparaît, rechercher un avis médical.
- ▶ Des lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.

Version Num: 6.1.1.1 Page 3 of 9 Date de revision: 18/03/2016 Date d'impression: 30/03/2016

Riva Luting Plus (powder)

| Contact avec la peau | Si ce produit entre en contact avec la peau : Lavez les régions touchées avec beaucoup d'eau (et du savon si possible). Consultez un médecin s'il y a une irritation. |
|----------------------|---|
| Inhalation | Si des vapeurs ou produits combustibles sont inhalés, s'éloigner de la zone contaminée. Consulter un médecin. |
| Ingestion | Rincez la bouche avec beaucoup d'eau. Si l'irritation ou la gêne continuent, consultez un médecin. Consulter un médecin. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

La mousse est généralement inefficace.

Incompatibilité ou fou

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| incompatibilite au reu | inconnu. | | |
|--------------------------------|--|--|--|
| 5.3. Conseils aux pompier | rs | | |
| Lutte Incendie | Appelez les pompiers et indiquez-leur le lieu et la nature du risque. Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection conçus pour lutter contre le feu. | | |
| Risque D'Incendie/Explosion | ▶ Combustible. ▶ Faible risque si exposé à la chaleur ou à une flamme. ▶ Un échauffement peut provoquer une expansion ou une décomposition conduisant à une rupture violente des containers. ▶ Durant la combustion, peut émettre des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO). ▶ Les vapeurs contenant des produits combustibles peuvent être explosifs. Peut émettre des fumées toxiques. Peut émettre des fumées corrosives. Se décompose en présence de chaleur et produit : | | |

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

dioxyde de carbone (CO2)

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| Eclaboussures Mineures | Nettoyer immédiatement les éclaboussures. Eviter de respirer les poussières et éviter un contact avec la peau et les yeux. Porter des vêtements de protection, des lunettes de sécurité, des gants et un respirateur contre les poussières. Suivre les procédures de nettoyage à sec et éviter de créer de la poussière. Aspirer, retirer avec une pelle ou aspirer. Placer le produit répandu dans un container propre, étiqueté, sec et avec une système de fermeture. |
|------------------------|--|
| Eclaboussures Majeures | Risque modéré. ATTENTION: Avertir le personnel dans la zone. Alerter les Services d'urgences et leur indiquer la nature et le lieu du risque. Vérifier les contacts personnels en portant des équipements de protection. Prévenir, par tous les moyens, les éclaboussures d'entrer dans les drains et les cours d'eau. Récupérer autant de produit que possible. SI SEC: Utiliser les procédures de nettoyage à sec et éviter e générer de la poussière. Collecter les résidus et les placer dans des sacs en plastique fermés ou autres containers pour un traitement. SI MOUILLE: Aspirer/pelleter et placer dans des containers étiquetés pour un traitement. TOUJOURS: Laver la zone avec une grande quantité d'eau et prévenir les écoulements d'entrer dans les drains. En cas de contamination des drains ou des voies d'eau, prévenir les Services d'Urgences. |

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

▶ Porter des vêtements de protection en cas de risques d'exposition. Utiliser dans un lieu bien ventilé. **Manipulation Sure** ▶ Prévenir une concentration dans les trous et les creux. ▶ NE PAS entrer dans des espaces confinés avant que l'atmosphère ne soit vérifiée.

► Eviter tout contact personnel, inhalation incluse.

▶ NE PAS permettre un contact du produit avec le corps, la nourriture ou des ustensiles de cuisine.

Version Num: 6.1.1.1 Page 4 of 9 Date de revision: 18/03/2016

Riva Luting Plus (powder)

Date d'impression: 30/03/2016

- ▶ Eviter un contact avec un matériel incompatible.
- Durant la manipulation, NE PAS manger, boire ou fumer,
- Conserver les containers fermés de manière sûre s'ils sont non utilisés.
- Eviter les dommages physiques des containers.
- ▶ Toujours se laver les mains avec de l'eau et du savon après une manipulation.
- Les vêtements de travail doivent être nettover séparément.
- ▶ Blanchir les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- Utiliser des conditions de travail appropriées.
- Suivre les recommandations de stockage et de manipulation du fabricant.
- L'atmosphère doit être régulièrement comparée aux standards établis afin d'assurer que des conditions de travail sûres sont maintenues.

Protection anti- Feu et explosion

Voir Section 5

Autres Données

Stocker entre 5 et 25 degrés celsius.

Ne pas stocker à la lumière du soleil.

Stocker dans un endroit sec et aéré, à l'abri de la chaleur et du soleil.

Nom du produit

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

| Container adapté | NE ré emballez PAS. Utilisez uniquement les récipients fournis par le fabricant. Vérifier que les conteneurs sont bien étiquetés et exempts de fuites. |
|-----------------------------|---|
| Incompatibilite de Stockage | Inconnu. |

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8 CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

NIVEAU SANS EFFET DÉRIVÉ (DNEL)

Pas Disponible

PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC)

Pas Disponible

Source

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLEP)

Composant

DONNEES SUB LES INGREDIENTS

| Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Dispon | nible | Pas Disponible |
|-------------------|----------------|----------------|--------|----------------|----------------|------------|--------|----------------|
| LIMITES D'URGENCE | | | | | | | | |
| Composant | Nom du produit | | TEEL-1 | | TEEL-2 | | TEEL-3 | |

VME

| Riva Luting Plus (powder) | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
|---------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | | | | |
| Composant | IDLH originale | | IDLH révisé | |
| glass powder | Pas Disponible | | Pas Disponible | |

DONNÉES SUR LES MATÉRIAUX

8.2. Contrôles de l'exposition

▶ Une ventilation d'extraction locale est nécessaire quand des solides, tels que poudres et cristaux, sont manipulés ; même si les particules sont particulièrement importantes, une certaine proportion se transformant en poudre par friction mutuelle

STEL

pic

Notes

- Fig. Si, en dépit de la ventilation d'extraction, une concentration de produit apparaît dans l'air, une protection respiratoire doit être envisagée. Une telle protection peut consister en:
- (a) : respirateur pour particule de poussière, si nécessaire, combiné avec une cartouche d'adsorption;
- (b): Respirateurs filtrant avec une cartouche d'absorption ou une cartouche du type approprié;
- (c): masques pour air-frais.

Les contaminants aériens générés sur le lieu de travail possèdent des vélocités "d'échappement" variées qui, à leurs tours, déterminent la "vélocité de capture" de la circulation d'air frais nécessaire pour retirer effectivement le contaminateur.

| Type de Contanimant: | Vitesse de l'air: |
|--|------------------------------|
| Jets directs, sprays de peinture dans de petites cabines remplissage, chargement par convoyeurs, poussières de broyeur, écoulement de gas (création active dans la zone de mouvement d'air rapide) | 1-2.5 m/s (200-500 f/min.) |
| frottements, explosion abrasive, tonnelage, meules à haute vitesse poussières générées (libérées à une forte vitesse initiale dans une zone de mouvement d'air très rapide) | 2.5-10 m/s (500-2000 f/min.) |

8.2.1. Contrôle d'ingéniérie approprié

Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de:

| , | Valeur basse de l'intervalle | Valeur haute de l'intervalle |
|---|--|---|
| | 1 : Courants d'air minimums dans la pièce ou favorables à la capture | 1 : courants d'air perturbant la pièce |
| : | 2 : des contaminateurs à forte toxicité ou de valeurs nuisibles seulement. | 2 : Contaminateurs à faible toxicité |
| | 3 : Intermittent, faible production | 3 : Forte production, usage intensif |
| | 4 : Large console ou grande masse d'air en mouvement | 4 : Petite console de contrôle uniquement |

Une théorie simple montre que la vélocité de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vélocité diminue généralement avec la carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en relation avec la distance de la source de contamination. La vélocité de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 4-10 m/s (800-2000 f/min.) pour l'extraction de solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres

 Version Num: 6.1.1.1
 Page 5 of 9
 Date de revision: 18/03/2016

Riva Luting Plus (powder)

Date d'impression: 30/03/2016

considérations mécaniques, qui produisent des déficits de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentielles que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus quand les systèmes d'extraction sont installés ou en usage. 8.2.2. Protection Individuelle Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté. Protection des yeux/du Masque chimique. visage. Les lentilles de contact constituent un risque particulier; les lentilles molles peuvent absorber les produits irritants et toutes les lentilles les concentrent. NE mettez PAS des lentilles de contac Protection de la peau Voir protection Main ci-dessous Porter des gants de protection contre les produits chimiques, par exemple en PVC. Protection des mains / Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique. pieds ► Gants caoutchouc. Protection corporelle Voir Autre protection ci-dessous Aucun équipement spécial est nécessaire lors de la manipulation de petites quantités. SINON: **Autres protections** Protections. Crème écran. Unité de nettoyage pour les yeux. Les risques thermiques Pas Disponible

Protection respiratoire

Filtre à particules d'une capacité suffisante. (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:000 et 149:001, ANSI Z88 ou équivalent national)

| Facteur de protection | Respirateur à demi-masque | Masque respiratoire complet | Masque à adduction d'air |
|-----------------------|---------------------------|-----------------------------|--------------------------|
| 10 x ES | P1 conduit d'air* | - | PAPR-P1 |
| 50 x ES | Conduit d'air** | P2 | PAPR-P2 |
| 100 x ES | - | P3 | - |
| | | Conduit d'air* | - |
| 100+ x ES | - | Conduit d'air** | PAPR-P3 |

⁻ Pression négative sur demande ** - Débit continu

8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Aspect | Pas Disponible | | |
|--|----------------|--|----------------|
| État Physique | divisé solide | Densité relative (Water = 1) | Pas Disponible |
| Odeur | Pas Disponible | Coefficient de partition n-octanol / eau | Pas Disponible |
| Seuil pour les odeurs | Pas Disponible | Température d'auto- allumage (°C) | Pas Disponible |
| pH (comme fourni) | Pas Disponible | Température de décomposition | Pas Disponible |
| Point de fusion / point de congélation (° C) | Pas Disponible | Viscosité (cSt) | Pas Disponible |
| Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C) | Pas Disponible | Poids Moléculaire (g/mol) | Sans Objet |
| Point d'éclair (°C) | Pas Disponible | goût | Pas Disponible |
| Taux d'évaporation | Pas Disponible | Propriétés explosives | Pas Disponible |
| Inflammabilité | Pas Disponible | Propriétés oxydantes | Pas Disponible |
| Limite supérieure d'explosivité | Pas Disponible | La tension de surface (dyn/cm or mN/m) | Sans Objet |
| Limite inférieure d'explosivité (LIE) | Pas Disponible | Composé volatile (%vol) | Pas Disponible |
| Pression de vapeur (kPa) | Pas Disponible | Groupe du Gaz | Pas Disponible |
| hydrosolubilité (g/L) | Immiscible | pH en solution (1%) | Pas Disponible |
| Densité de vapeur (Air = 1) | Pas Disponible | VOC g/L | Pas Disponible |

9.2. Autres informations

Pas Disponible

 Version Num: 6.1.1.1
 Page 6 of 9
 Date de revision: 18/03/2016

Riva Luting Plus (powder)

Date d'impression: 30/03/2016

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| 10.1.Réactivité | Voir section 7.2 |
|--|--|
| 10.2.Stabilité chimique | Présence de matériaux incompatibles. Le produit est considéré stable. Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu. |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | Voir section 7.2 |
| 10.4. Conditions à éviter | Voir section 7.2 |
| 10.5. Matières incompatibles | Voir section 7.2 |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux | Voir section 5.3 |

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

| Inhalé | Il existe certaines preuves qui suggèrent que ce produit, si inhalé, à la capacité de provoquer une irritation respiratoire chez certaines personnes. Les réponses du corps à une telle irritation peuvent causer d'autres dommages aux poumons. | | | | |
|---------------------------|---|--|--|--|--|
| Ingestion | Une ingestion accidentelle de ce produit peut être dommageable pour la santé | de l'individu. | | | |
| Contact avec la peau | Il existe certaines preuves suggérant que ce produit à la capacité de provoquer une inflammation au contact de la peau chez certaines personnes. Le produit peut accentuer toute condition dermite pré-existante. Le coupures ouvertes, une peau irritée ou abrasive ne devrait pas être exposé à ce produit. Une entrée dans le système sanguin, via par exemple, des coupures, des abrasions ou des lésions, peut produire des blessures systémiques avec des effets nocifs. Examiner les peau avant l'utilisation du produit et s'assurer que les dommages externes sont correctement protégés. | | | | |
| Yeux | Il existe certaines preuves suggérant que ce produit à la capacité de provoquer | rune irritation des yeux et des dommages chez certaines personnes. | | | |
| Chronique | Une exposition à long terme à des irritants respiratoires peut engendrer des maladies de ces mêmes voies respiratoires, impliquant des difficultés de la respiration ainsi que des problèmes systémiques associés. Une accumulation de la substance, dans le corps humain, peut survenir et peut provoquer certains soucis à la suite d'expositions professionnelles répétées ou à long terme. Une exposition à long terme à de fortes concentrations en poussière peut modifier la fonction des poumons (i.e. pneumoconiose) provoquée par les particules de moins de 0,5 microns pénétrant et restant dans les poumons. Un symptôme principal est un souffle court et difficile. Des zones d'ombre dans les poumons sont présentes sur les Rayon-X. | | | | |
| Riva Luting Plus (powder) | TOXICITÉ IRRITATION Pas Disponible Pas Disponible | | | | |
| Légende: | Légende: 1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrés de Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques | | | | |

| toxicité aiguë | 0 | Cancérogénicité | 0 |
|--|---|---------------------------|---|
| Irritation / corrosion | 0 | reproducteur | 0 |
| Lésions oculaires graves / irritation | 0 | STOT - exposition unique | 0 |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | 0 | STOT - exposition répétée | 0 |
| Mutagénéïté | 0 | risque d'aspiration | 0 |

Légende:

X − Données disponibles, mais ne remplit pas les critères de classification
 √ − Données nécessaires à la classification disponible

O – Données non disponibles pour faire la classification

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

| Composant | ENDPOINT | Durée de l'essai (heures) | espèce | Valeur | source |
|----------------|--------------------------------|--|----------------------------|------------------------------|---------------------|
| Pas Disponible | Sans Objet | Sans Objet | Sans Objet | Sans Objet | Sans Objet |
| Légende: | Suite V3.12 - Données de toxid | ité de IUCLID 2. Substances enregistrées par E cité aquatique (estimées) 4. Base de données EC 5. Données d'évaluation des risques aquatique | COTOX de l'Agence de prote | ection de l'environnement (E | PA) des États-Unis- |

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.2. Persistance et dégradabilité

| Composant | Persistance: Eau/Sol | Persistance: Air | |
|-----------|--|--|--|
| | Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients | Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients | |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Composant | Bioaccumulation |
|-----------|-----------------|

Version Num: 6.1.1.1 Page 7 of 9

Riva Luting Plus (powder)

Date de revision: **18/03/2016**Date d'impression: **30/03/2016**

Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

12.4. Mobilité dans le sol

| Composant | Mobilité |
|-----------|--|
| | Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients |

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

| | P | В | Т |
|-------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Des données disponibles | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |
| Critères PBT remplies? | Pas Disponible | Pas Disponible | Pas Disponible |

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| Elimination du produit / emballage | NE PAS permettre à l'eau provenant du lavage ou de l'équipement de pénétrer dans les conduits d'eau. Il peut s'avérer nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant l'élimination. Dans tous les cas, une élimination dans les égouts peut-être soumise à des lois et réglementations et ces dernières doivent être prises en compte de manière prioritaire. En cas de doute, contacter l'autorité responsable. Consulter les autorités de gestion des déchets pour savoir où les disposer. Enfouir les résidus dans une décharge autorisée. |
|---------------------------------------|--|
| Options de traitement des déchets | Pas Disponible |
| Options d'élimination par les égouts | Pas Disponible |

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Etiquettes nécessaires

| Polluant marin | aucun |
|---------------------------|---|
| Transport par terre (ADR) | NON REGIEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES |

| Transport par terre (ADR): | NON REGLEMENTE PAR LE CO | ODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES |
|--|---|--|
| 14.1.Numéro ONU | Sans Objet | |
| 14.2.Groupe d'emballage | Sans Objet | |
| 14.3.Nom d'expédition des Nations unies | Sans Objet | |
| 14.4.Dangers pour l'environnement | Sans Objet | |
| 14.5. Classe(s) de danger pour le transport | classe Sans Objet Risque Secondaire Sans Objet | |
| 14.6. Précautions | Identification du risque (Kemler) Code de classification | Sans Objet Sans Objet |
| particulières à prendre par l'utilisateur | Etiquette de danger Dispositions particulières | Sans Objet Sans Objet |
| | quantité limitée | Sans Objet |

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

| 14.1. Numéro ONU | Sans Objet | | | | |
|--|--|------------|------------|--|--|
| 14.2. Groupe d'emballage | Sans Objet | | | | |
| 14.3. Nom d'expédition des Nations unies | Sans Objet | Sans Objet | | | |
| 14.4. Dangers pour l'environnement | Sans Objet | | | | |
| | Classe ICAO/IATA | Sans Objet | | | |
| 14.5. Classe(s) de danger pour le transport | Sous-risque ICAO/IATA | Sans Objet | | | |
| pour lo transport | Code ERG | Sans Objet | | | |
| 14.6. Précautions | Dispositions particulières | | Sans Objet | | |
| particulières à prendre par l'utilisateur | Instructions d'emballage pour cargo uniquement | | Sans Objet | | |
| | Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement | | Sans Objet | | |
| | | | · | | |

Version Num: 6.1.1.1 Page 8 of 9 Date de revision: 18/03/2016 Date d'impression: 30/03/2016

Riva Luting Plus (powder)

| Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers | Sans Objet |
|---|------------|
| Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet | Sans Objet |
| Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison | Sans Objet |
| Quantité Limitée Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet | Sans Objet |

Transport Maritime (IMDG-Code / GGVSee): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES **DANGEREUSES**

| 14.1. Numéro ONU | Sans Objet | | | | |
|--|---|-----------------------|--|--|--|
| 14.2. Groupe d'emballage | Sans Objet | Sans Objet | | | |
| 14.3. Nom d'expédition des Nations unies | Sans Objet | Sans Objet | | | |
| 14.4. Dangers pour l'environnement | Sans Objet | Sans Objet | | | |
| 14.5. Classe(s) de danger pour le transport | Classe IMDG Sans Objet IMDG Sous-risque Sans Objet | | | | |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par | N° EMS Dispositions particulières | Sans Objet Sans Objet | | | |
| l'utilisateur | Quantités limitées | Sans Objet | | | |

Le transport fluvial (ADN): NON REGLEMENTE PAR LE CODE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES MARCHANDISES DANGEREUSES

| 14.1. Numéro ONU | Sans Objet | | | | |
|--|----------------------------|------------|--|--|--|
| 14.2. Groupe d'emballage | Sans Objet | | | | |
| 14.3. Nom d'expédition des Nations unies | Sans Objet | | | | |
| 14.4. Dangers pour l'environnement | Sans Objet | | | | |
| 14.5. Classe(s) de danger pour le transport | Sans Objet Sans Objet | | | | |
| | Code de classification | Sans Objet | | | |
| 14.6. Précautions | Dispositions particulières | Sans Objet | | | |
| particulières à prendre par | Quantités Limitées | Sans Objet | | | |
| l'utilisateur | Équipement requis | Sans Objet | | | |
| | Feu cônes nombre | Sans Objet | | | |

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans Objet

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette SDS est en conformité avec les règlementations européennes et modifications suivantes - dans la mesure oû elles sont applicables : 67/548/EEC, 1999/45/EC, 98/24/EC, 92/85/EC, 94/33/EC, 91/689/EEC, 1999/13/EC, Règlement (UE) no 2015/830, règlement (CE) no 1272/2008 et de leurs amendements ainsi qu'avec les règlementations Britanniques suivantes :

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour de plus amples informations s'il vous plaît regarder à l'évaluation de la sécurité chimique et des scénarios d'exposition élaborés par votre Supply Chain, si disponible.

RÉSUMÉ ECHA

| Inventaire national | Statut |
|----------------------------------|---|
| Australie - AICS | Y |
| Canada - DSL | Y |
| Canada - NDSL | Υ |
| Chine - IECSC | Υ |
| Europe - EINEC / ELINCS / NLP | Y |
| Japon - ENCS | Y |
| Corée - KECI | Υ |
| New Zealand - NZIoC | Y |
| Philippines - PICCS | Υ |
| ÉU.A TSCA | Υ |
| Légende: | O = Tous les ingrédients sont dans l'inventaire N = Non déterminé ou un ou plusieurs des ingrédients ne sont pas dans l'inventaire et ne sont pas exonérés d'une inscription sur liste (voir les ingrédients spécifiques entre parenthèses) |

 Version Num: 6.1.1.1
 Page 9 of 9
 Date de revision: 18/03/2016

Riva Luting Plus (powder)

Date d'impression: 30/03/2016

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

Codes pleine de risques de texte et de danger

autres informations

Eléments pour étiquette DSD / DPD

Sans Obiet

Les déclarations de risque pertinent sont enumérés dans la section 2.1

Indications de danger

Sans Objet

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

La classification de la substance et de ses ingrédients provient de sources officielles ainsi que d'une révision indépendante par SDI Limited à l'aide de références littéraires.

La fiche technique santé-sécurité (SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Les risques peuvent être déterminés en référence à des Scénarios d'exposition. L'échelle d'usage, la fréquence d'utilisation et les mécanismes techniques disponibles et actuels doivent faire l'objet d'une réflexion poussée.

Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 166 - Protection individuelle des yeux

EN 340 - Vêtements de protection

EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.

EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques

EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Définitions et abréviations

PC – TWA : Concentration autorisée - moyenne pondérée dans le temps

PC-STEL : Concentration autorisée - Limite d'exposition à court terme

IARC : Centre international de recherche sur le cancer

ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes gouvernementaux

STEL : Limite d'exposition à court terme

TEEL: Limites d'exposition d'urgence temporaire

 ${\sf IDLH: Concentrations \ imm\'ediatement \ dangereuses \ pour \ la \ vie \ ou \ la \ sant\'e}$

FSO : Facteur de sécurité olfactive DSENO : Dose sans effet nocif observé DMENO : Dose minimale avec effet nocif observé

TLV : Valeur limite seuil LOD : Limite de détection OTV: Valeur de seuil olfactif FBC : Facteurs de bioconcentration IBE : Indice biologique d'expositionv

Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité se basent sur des données considérées comme exactes. Néanmoins, aucune garantie expresse ou implicite n'est donnée en ce qui concerne l'exactitude des données ou des résultats qui seront obtenus d'aprés leur utilisation.

Other information:

Prepared by: SDI Limited

3-15 Brunsdon Street, Bayswater Victoria, 3153, Australia

Phone Number: +61 3 8727 7111

Date of preparation/revision: 23rd September 2015 Department issuing SDS: Research and Development

Contact: Technical Director